



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

L'an 2026 le jeudi 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saily sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

Étaient Présents : M. RAVET Pierre-Luc - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – Mme CHEVALIER Bernadette - M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre – M. COUSIN Franck - M. DEWILDE Patrick - Mme DESROUSSEAU Anaïs - M. DUPONT Bruno – Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – M. LEFEBVRE François – M. LEIGNEL David - Mme MARTEAU Martine – Mme MASSELUS Kelly – Mme RICBOURG Adeline – M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme RYCKEBUSCH Cécile – Mme TANGHE Sophie – M. TEMPERMAN Jean-Luc – M. VERMERSCH Olivier.

Absent(s) ayant donné procuration : M. COTE Alexandre – M. TRIOUX-CHEMIN Sébastien

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance :

A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia GAUDEFROY

Nombre de membres du Conseil municipal : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 27

Délibération n° 2026 – 17

Objet : Avis du conseil municipal sur le projet porté par VNF de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de la Lys petit gabarit soumis à autorisation environnementale

Vu les articles L.214-1 et suivants (« loi sur l'eau ») et L.181-10-1, R.181-18 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement ;

Vu le dossier ci-joint consultable sur le lien indiqué ;

Considérant que l'établissement public national VNF a déposé auprès de l'autorité environnementale (MRAE) un dossier portant sur le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de la Lys (zone UHC 4 Lys à petit gabarit) ;

Considérant que le dossier vise à mesurer l'impact environnemental de ces opérations de dragage et d'en exposer les moyens développés afin d'en atténuer les conséquences ;

Considérant que ces opérations de dragage visent à :

- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant (masse d'eau artificielle ou masse d'eau naturelle fortement modifiée), à son bon potentiel écologique.

Considérant que le projet fera également l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 8 juin au 8 septembre 2026 en application des articles précités sur les communes impactées (Estaires, La Gorgue, Merville et Sully sur la Lys en ce qui concerne le territoire de la CCFL) ;

Considérant que suite à la saisine du Préfet du Nord il revient au conseil municipal de se prononcer dans le délai de 2 mois sur ce projet en application de l'article R.181-18 du code de l'environnement ;

Ceci exposé et sur proposition de l'adjoint au développement durable le conseil municipal se prononce favorablement sur le dossier d'autorisation environnementale du projet de VNF de plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage sur la Lys petit gabarit ;

A l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

